

PERPIGNAN CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Il est préalablement précisé que les présentes conditions générales régissent exclusivement les réservations et ventes de billets du FMS, et ces prestations ne se confondent pas avec les règlements intérieurs des lieux dans lesquels les spectacles se déroulent. L'achat de billets implique l'acceptation expresse et sans réserve par l'acheteur et le détenteur, de l'intégralité des clauses et conditions prévues dans les présentes.

Spécial covid-19 :

Sur tous les lieux du festival, sera mis en application le Pass sanitaire. Tout signe de fièvre ou de toux doit vous pousser à la prudence et annuler votre venue. En cas de COVID-19, vos billets vous seront remboursés sur présentation d'un certificat médical.

1 CONDITIONS DE VENTE

1 Moyens de paiement :

Les moyens de paiement suivants sont acceptés : cartes bancaires et espèces.

À l'Office de Tourisme communautaire Perpignan Méditerranée Tourisme, la billetterie est ouverte du lundi au samedi de 10 h à 17 h, et les jours de concert, la billetterie sera ouverte du lundi au samedi de 10 h à 14 h.

Sur le site internet de l'Office de Tourisme communautaire Perpignan Méditerranée Tourisme <https://www.perpignantourisme.com/>.

Les soirs sur les lieux de la représentation au couvent des Dominicains, la billetterie est ouverte une heure trente avant le début de la représentation.

2 Réservation :

Les places réservées à l'Office de Tourisme communautaire de Perpignan Méditerranée Tourisme et non réglées dans les 6 jours à compter de la date de réservation seront remises à la vente.

Si la commande a lieu dans les 7 jours précédents le jour du concert, les billets seront à retirer à l'Office de Tourisme communautaire Perpignan Méditerranée Tourisme ou le soir même de la représentation à la billetterie du couvent des Dominicains. À ce titre, l'acheteur devra se munir d'une pièce justifiant son identité.

Les billets délivrés ne sont ni repris, ni échangés. En cas de perte ou de vol d'un billet. L'édition de duplicata se fait sur le lieu de la représentation uniquement, une heure trente avant le début de la représentation et sur présentation d'une pièce d'identité.

3 Modalités spécifiques de réservation covid-19 :

Afin d'optimiser le placement des spectateurs et de répondre aux mesures de la distanciation sociale éventuellement en vigueur à la date de la représentation, ledit placement pourra être effectué, ou modifié jusqu'au dernier moment par les équipes du Festival de musique sacrée, avec la plus grande attention et la meilleure qualité de service

4 Sécurisation des paiements :

Les paiements électroniques effectués dans le cadre des transactions réalisées sur la billetterie en ligne de l'Office de Tourisme communautaire Perpignan Tourisme sont sécurisés. Les transactions bancaires sont assurées par le système PAYZEN <https://www.payzen.eu/> et sont effectuées moyennant un système sécurisé et chiffré SSL, assurant la protection et la confidentialité des données bancaires. La réalisation des opérations de paiement est assurée par la société Lyra Network certifié PCI DSS. Cette norme est un standard de sécurité internationale dont les objectifs sont d'assurer la confidentialité et l'intégrité des données et des transactions. Aucune coordonnée bancaire ne transite sur le serveur de l'Office de Tourisme communautaire Perpignan Méditerranée Tourisme.

En cas de problème avec le paiement, il est conseillé de vérifier la validité ainsi que le plafond autorisé de la carte de paiement.

5 Réductions :

Pour faire valoir une réduction au moment de l'achat l'Office de Tourisme communautaire Perpignan Méditerranée Tourisme et billetterie les soirs de concert, l'acheteur devra présenter un justificatif correspondant. Il devra également le présenter à l'entrée de la représentation.

Si l'achat du billet en ligne sur le site internet de l'Office de Tourisme communautaire Perpignan Méditerranée Tourisme <https://www.perpignantourisme.com>, l'acheteur devra se munir du justificatif correspondant et le présenter à l'entrée de la représentation.

2 INTERRUPTION MODIFICATION OU ANNULATION D'UN SPECTACLE :

1 Modification ou Interruption :

Les modifications de programme ou de la distribution, ainsi que l'interruption de la représentation au-delà de la 45e minute, ne pourront donner lieu à aucun dédommagement, remboursement ou échange.

Les billets resteront valables en cas de modification de la date, du lieu ou de l'horaire de la représentation.

2 Annulation :

En cas d'annulation d'une représentation par le Festival de musique sacrée, le remboursement, se fera uniquement sur demande avec présentation du / des billets et d'un RIB/IBAN au même nom que celui figurant sur le/les billets, auprès de l'Office de Tourisme communautaire Perpignan Méditerranée Tourisme.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler toute représentation qui ne pourrait avoir lieu si des cas fortuits ou de force majeure l'y contraignent tels que notamment intempéries, incendies, pandémie, maladie d'un interprète, grève, incendie, dégâts des eaux, etc... Dans ces cas, une autre date sera proposée et à défaut, le billet sera remboursé.

3 Remboursements exceptionnels covid-19

Pour permettre aux spectateurs de réserver en toute confiance, le Festival de musique sacrée propose des conditions de remboursements élargies en raison de la crise sanitaire.

Le Festival de musique sacrée s'engage à valider la demande de remboursement des billets jusqu'à 48h avant la représentation dans les cas suivants :

- cas de COVID-19 avéré du spectateur, sur présentation d'un justificatif médical,
- fermeture des frontières du pays de résidence habituelle du spectateur empêchant ce dernier de se rendre à Perpignan pour la représentation,
- quarantaine imposée entre la France et le pays de résidence habituelle du spectateur empêchant ce dernier de se rendre à Perpignan pour la représentation.

Pour tous les autres cas d'empêchement liés aux conséquences sanitaires et administratives de la pandémie de COVID-19, le Festival s'engage à instruire les dossiers de demande de remboursement au cas par cas.

3 DÉROULEMENT DE LA REPRÉSENTATION :

1 Retard :

Il est recommandé aux spectateurs de vérifier les dates, heures et lieux de la représentation figurant sur leurs billets. Les spectateurs sont invités à prendre leurs dispositions pour arriver suffisamment à l'avance pour passer les contrôles de sécurité et de billets.

Par respect pour les artistes et le public, les portes d'accès seront fermées dès le début de la représentation. Une fois les portes fermées, les spectateurs ne sont pas assurés d'entrer en salle. Afin de ne pas gêner le bon déroulement de la représentation, le spectateur retardataire perdra le bénéfice de sa réservation numérotée. Leur entrée dans la salle se fera soit au cours d'une pause, soit à l'entracte. En cas d'une représentation sans entracte, les retardataires ne pouvant accéder à la salle ne seront pas dédommagés

2 Accès aux salles :

Les portes ouvriront entre 45 et 30 minutes avant chaque représentation selon les conditions sanitaires en vigueur.

Les lieux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour les personnes à mobilité réduite, la réservation se fera uniquement auprès de l'Office de Tourisme communautaire Perpignan Méditerranée Tourisme. Les places réservées pour les personnes à mobilité réduite étant limitées, merci de vous signaler au moment de la réservation et vous présenter 45 minutes avant le début du concert. L'équipe d'accueil et de sécurité du festival vous prendra personnellement en charge.

3 Utilisation appareil image, son et portable

Les photographies avec ou sans flash, ainsi que les enregistrements audio ou vidéo sont formellement interdits durant les représentations. De même l'usage des téléphones portables pendant le déroulement de la représentation est prohibé.

4 Captation photo et vidéo :

Le titulaire d'un billet reconnaît avoir parfaitement connaissance de ce que le service communication du Festival ou tout prestataire agissant pour son compte, est susceptible de capter des images sur lesquelles ils peuvent apparaître. Chaque titulaire de billet autorise ainsi l'organisateur du Festival à fixer, diffuser, reproduire ou communiquer au public, des extraits de films et des photographies non ciblées, pris dans le cadre du Festival aux fins d'illustration. Ces éléments pourront être exploités et utilisés sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, notamment de diffusion web, de papier et électronique, dans le monde entier et sans aucune limitation, intégralement ou par extraits, pour une durée de 5 ans maximum à compter du spectacle.

4 PROTOCOLES DE SÉCURITÉ ET SANITAIRE

1 Protocole de sécurité :

En application du plan Vigipirate, les mesures de sécurité en vigueur, sont susceptibles d'être renforcées selon les décisions gouvernementales. Une fouille visuelle des sacs ainsi qu'un contrôle par portique ou raquettes de détection seront effectués à l'entrée des lieux de la représentation. Afin de faciliter l'accueil des spectateurs, il est recommandé aux spectateurs d'anticiper leur arrivée sur le lieu de la représentation. Aucune valise, sac à dos ou bagage volumineux ne sera accepté à l'intérieur des sites. Tous les flacons de types crème solaire, anti-moustiques, déodorant, bouteille ou gourdes seront également interdits à l'intérieur des sites.

2 Protocole sanitaire :

L'équipe du Festival de musique sacrée est mobilisée pour mettre en œuvre et faire respecter les protocoles sanitaires en vigueur pendant le festival : désinfection régulière des lieux d'accueil et des points de contact, mise à disposition de gel hydro-alcoolique, conditions de port du masque, les règles de distanciations, etc. Avant chaque représentation, les spectateurs recevront les informations nécessaires à un accueil optimal : heure conseillée d'arrivée, conditions de port du masque, gestion des entractes... Les équipes d'accueil et de sécurité seront présentes pour orienter les spectateurs dans leurs déplacements dans le respect des règles sanitaires en vigueur afin de garantir le bon déroulé de la soirée.

5 DONNÉES PERSONNELLES

Lors de la vente, l'Office de Tourisme communautaire Perpignan Méditerranée Tourisme et le Festival de musique sacrée collectent auprès du spectateur certaines informations et données à caractère personnel (notamment : nom et prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone mobile). Ces données personnelles et confidentielles seront traitées conformément à la Politique de confidentialité de l'Office de Tourisme communautaire Perpignan Méditerranée Tourisme et du Festival de musique sacrée.

Spécial Covid-19 : Selon les mesures gouvernementales en vigueur, les données personnelles de chaque spectateur peuvent être utilisées temporairement à des fins sanitaires pour les besoins du dispositif de traçabilité sanitaire des cas de contamination de la covid-19. L'ensemble de ces données sera détruit dans un délai de 14 jours.